



Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2010 - N° 41

Octobre 2010

SOMMAIRE

• Page 1 :

Edito

• Page 2 :

7 octobre : mobilisation réussie, un succès qui en appelle d'autres

• Page 3 :

Courrier adressé aux organisations syndicales pour poursuite de l'action

Bilan de la journée d'action du 7 octobre

• Pages 4-6:

Que se passe-t-il dans la CCN 51 et dans la CCN 66

• Page 7 :

Les points à prendre en compte

• Page 8 :

Matériel à disposition

Emplois, salaires, retraites, conventions, mobilisation !

Depuis des années, ils en rêvaient en tentant d'avancer à petit pas, face à la résistance des salariés.

Pour le patronat et ses amis politiques, il n'y a pas d'acquis des salariés. Il n'y a qu'une répartition des richesses dont ils tentent sans cesse d'arracher la meilleure part, ce qu'ils sont parvenus à faire ces dix dernières années, en diminuant la part des salaires de 21 %.

Cela ne leur suffit pas, ce gouvernement et ses amis du MEDEF ont accéléré la marche, sous prétexte d'une crise dont ils sont responsables. Une nouvelle fois, faire payer le salarié-citoyen et pour cela, tenter d'en finir avec « un état social » issu du programme du **Conseil National de la Résistance**.

L'attaque contre nos retraites n'est qu'un des aspects de cette offensive.

Les salariés prouvent qu'ils savent comment y faire face en se mobilisant dans l'unité par millions et dans la durée :

- Pour une retraite à 60 ans à taux plein, à 55 ans pour les travaux pénibles,
- Pour des salaires décents 1 600 € nets minimum,
- Contre les carrières à trous, les jeunes, les femmes, les précaires se sont levés en masse.

Les employeurs de notre Branche Sanitaire et Sociale à but non lucratif se sont montrés de bien piètres défenseurs des valeurs que leurs associations sont censées mettre en œuvre : la solidarité au service des usagers avec des salariés acteurs, respectés dans leur travail.

Ils ne sont que la courroie de transmission des missives budgétaires des ministères et pratiquent un management inspiré du MEDEF.

Pour seule réponse : les remises en cause des conventions et des garanties collectives. Les révisions et menaces de dénonciations n'ont qu'une seule fin : écraser la masse salariale.

Là aussi, depuis des années, les salariés connaissent la seule réponse efficace : **la mobilisation !**

Nous avons pu le constater une nouvelle fois, le 7 octobre 2010, à Nantes et dans beaucoup d'autres villes, des milliers de salariés ont été dans le mouvement : **pour la défense et l'amélioration de leurs Conventions Collectives**.

Nous réaffirmons l'importance d'imposer aux employeurs une **Convention Collective Unique de Haut Niveau et Etendue** pour tous les salariés de la branche, afin de répondre efficacement aux projets employeurs qui se font jour. Nous refusons de ne conserver qu'un squelette de Convention Nationale avec des accords locaux soumis aux aléas des rapports de force très différents selon les établissements.

Le 7 octobre 2010 a été un moment fort de cette nécessaire mobilisation unitaire et massive que nous nous donnons comme tâche de construire, pour faire face aux projets des employeurs et du gouvernement dans les semaines et mois à venir.

7 octobre 2010 : Mobilisation réussie des salariés de la branche associative

(CCN 66, CCN 51, Croix Rouge Française,
Centres de Lutte Contre le Cancer, Accords CHRS)

UN SUCCES QUI EN APPELLE D'AUTRES



La journée nationale d'action pour la défense et l'amélioration des garanties collectives et pour la mise en perspective d'une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau, pour l'ensemble des salariés de la Branche Associative, appelée par notre Fédération le jeudi 7 octobre 2010, a été un succès.

Des milliers de salariés se sont mobilisés dans toute la France ce jour-là.

A Nantes, le rassemblement de délégations venues de toute la France a totalisé près de 2 500 salariés devant la Cité Internationale des Congrès où se tenait le congrès de la FEHAP, syndicat employeur de la C.C.N 51.

Des délégations des établissements sanitaires sociaux ou médico-sociaux des différentes conventions collectives de la Branche avaient fait le déplacement, en cars, en trains ou en voitures, des régions limitrophes : par exemples, de la région Pays de la Loire avec une forte délégation de la Sarthe (270 personnes), de la Bretagne avec le Morbihan, le Finistère ou l'Ille et Vilaine, de la Basse-Normandie avec une délégation du Calvados. Des régions plus éloignées, comme Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Aquitaine, Auvergne, Rhône-Alpes, Limousin, avaient aussi envoyé des délégations...

Toutes ces délégations avaient à cœur :

♦ **de faire entendre leur mécontentement**, à savoir :

- le refus de la révision et du

démantèlement des conventions collectives.

♦ **de porter leurs exigences revendicatives en matière :**

- *d'emploi,*
- *de reconnaissance des qualifications,*
- *d'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat,*
- *d'amélioration des conditions de travail,*
- *de reconnaissance de la pénibilité et de retraite anticipée.*

La FEHAP se veut être porteuse d'un projet de « Convention Collective Unique de la protection sociale non-lucrative » couvrant les 700 000 salariés de notre Branche Associative, les 180 000 de la Branche de l'Aide à Domicile (BAD), les 52 000 de la Mutualité, les 14 000 salariés de l'UGECAM répartis dans les 150 établissements gérés par l'Assurance Maladie, ceux de l'Animation Socioculturelle et des Centres Sociaux... Face à ce projet, les salariés ne veulent pas voir leurs droits et acquis « rabaissés » au profit d'un socle commun à la baisse...

A la demande de la FEHAP, une délégation de la CGT, représentative des différentes conventions collectives de la Branche, a été reçue en fin de matinée.

Notre délégation CGT a appelé le Directeur Général, le Président de la Commission Paritaire de la CCN 51 et la responsable des relations du travail de la FEHAP à entendre la colère des salariés.

La CGT a invité la délégation patronale à mesurer la détermination des salariés :

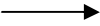
♦ à ne plus accepter de nouvelles détériorations de leurs conventions collectives,

♦ à refuser la mise en place d'une CCU au rabais et ramenée au niveau du Code du Travail,

♦ à refuser de rentrer, comme le veut la FEHAP, dans une discussion sur la révision de la CCN 51, estimant que les revendications des salariés portées par la CGT étaient connues des employeurs.

La CGT a rappelé son exigence de réelles négociations portant sur l'amélioration de la CCN 51 et la perspective d'aller vers une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau.





Suite à cette rencontre, une prise de parole a été faite en direction des salariés présents au rassemblement.

La manifestation prévue, dans un cortège coloré et combatif, s'est dirigée vers l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire, cernée par les forces de l'ordre.

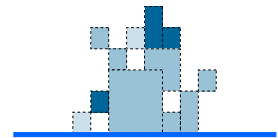
La directrice de l'A.R.S. Madame DESAULLE, a refusé de recevoir une délégation...

Cette attitude ne nous étonne pas de la part de l'ex-Présidente de l'Association des Paralysés de France (APF), dont nous connaissons les « qualités » en matière de dialogue social au sein de cette association.

Le succès de cette première journée et l'entêtement du patronat associatif appellent à construire d'autres actions dans le cadre d'un processus durable de mobilisation, dans les établissements et

services, au sein des commissions paritaires et dans la rue.

C'est notre détermination, dans l'unité des salariés et des organisations syndicales, qui permettra, non seulement de conserver les acquis, mais d'en conquérir de nouveaux !



La journée du 7 octobre 2010 à Nantes

Le rassemblement de délégations devant la Cité Internationale des Congrès lors de l'ouverture du congrès de la FEHAP

Les régions présentes : Pays-de-Loire, Bretagne, Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Aquitaine, Auvergne, Rhône-Alpes, Limousin...

La mobilisation du 7 octobre en régions :

- ⇒ A Bordeaux,
- ⇒ A Nice ,
- ⇒ Clermont Ferrand,
- ⇒ Marseille,
- ⇒ Et dans d'autres villes.

Plus de 10 000 salariés étaient mobilisés ce jour !

D'ores et déjà, préparons un nouveau temps fort unitaire

Vous trouverez, ci-dessous, le contenu du courrier que nous avons adressé, le 25 octobre dernier, à la Fédération CFDT Santé Sociaux, l'UNSSP FO, à la FNAS FO, à la CFE-CGC santé, médecine et action sociale, à la CFTC Santé Sociaux, pour construire les suites de l'action, ensemble.

« ... Face aux projets de révision des deux principales Conventions Collectives (CCN 51 et CCN 66) de la BASS, et suite au succès de la journée nationale d'action des salariés de la Branche Associative, le 7 octobre 2010, premier jour du Congrès de la FEHAP à Nantes, organisée par notre Fédération, nous souhaiterions vous rencontrer, afin d'échanger sur la situation et identifier ensemble les points de convergences possibles.

Nous sommes disponibles pour construire le plus unitairement possible :

- ◆ Des propositions alternatives pour la défense et l'amélioration de ces deux conventions collectives,
- ◆ La nécessaire mobilisation des salariés... ».

CE QUI A ETE DIT LORS DE LA PRISE DE PAROLE :

Cher-e-s collègues, Cher-e-s camarades,

Aujourd'hui, journée mondiale pour le travail décent, nous sommes devant le Palais des Congrès de Nantes pour rappeler à la FEHAP, patronat associatif de la Convention Collective 51, que **rien ne se fera sans les salariés**.

Que se passe-t-il dans la CCN du 31 octobre 1951 ?

Le 23 mars 2010, lors de son assemblée générale, la FEHAP a décidé de réviser, pour la 2^{ème} fois en 7 ans (*la première révision a eu lieu en 2003, ainsi qu'un toilettage en 2009*) la convention collective du 31 octobre 1951. Cette convention collective constitue, avec la CCN 66, les deux principales conventions collectives nationales de la Branche.

Elle couvre à la fois le sanitaire, le social et le médico-social. Elle regroupe 1 590 institutions gestionnaires, 3 421 établissements et emploie plus de 200 000 salariés (60 % dans le sanitaire et 40 % dans le social et le médico-social).

La FEHAP, comme ses compères de la FEGAPEI et du SYNEAS, les 2 syndicats employeurs constituant le patronat associatif de la CCN 66, use du même langage sur l'attractivité des rémunérations, l'optimisation de l'outil conventionnel et la prise en compte de l'émergence de nouveaux métiers (sic !)...

Elle use également de la même démarche concernant l'accord de méthode et le délai qu'elle veut imposer pour vouloir réviser à marche forcée...

Les « propositions » d'évolution peuvent être ainsi formulées :

- Réduction du coût du travail en remettant en cause l'ancienneté, la promotion, ce que le directeur général de la FEHAP appelle les « micros avantages »,
- Salaires au mérite,
- Généralisation de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'épargne retraite.

Ce qui est clair, c'est que la FEHAP, comme le patronat associatif de la CCN 66, veut dégager des marges de manœuvre financière à travers des gains de productivité **qu'elle veut réaliser sur le dos des salariés** par une nouvelle organisation du temps de travail, la réduction de l'ancienneté, l'augmentation des

jours travaillés, et donc la suppression d'un certain nombre de jours non travaillés.

Tout cela est bien loin de nos revendications et de **notre Convention Unique et Etendue CGT**, pour preuve dans le projet de la FEHAP pour les salariés de la CCN 51 :

- Suppression de 11 jours fériés,
- Division par 3 de la prime de départ à la retraite,
- Prime d'ancienneté de 24 % en 40 ans, au lieu de 30 % en 30 ans,
- Retour à 0 de la prime d'ancienneté, lorsqu'on a fait l'effort de la formation qualifiante,
- Reprise d'ancienneté au bon vouloir de l'employeur,
- Division par 2 de la majoration pour heures supplémentaires des dimanches et jours fériés,
- Indemnités de licenciement ramenées au niveau du Code du Travail,
- Indice au bon vouloir de l'employeur,
- Prime décentralisée au bon vouloir de l'employeur.

En langage FEHAP, la tête du client se dit « **mérite** », de la même façon qu'avancer se dit « reculer », que justice se dit « bon vouloir du patron » et qu'économie se dit « primes pour les médecins et les directeurs ».

Sur de nombreux points, le projet de révision de la FEHAP (CCN 51) est similaire à bien des égards à celui de la FEGAPEI et du SYNEAS (CCN 66) !

Et dans la CCN 66 ?



Le 5 décembre 2008, les employeurs de la Convention Collective du 15 mars 1966, la principale du secteur social et médico-social et de la Branche Associative Sanitaire Sociale et Médico-sociale à but non lucratif (250 000 salariés dans une Branche qui en emploie près de 750 000) remettaient aux 5 fédérations syndicales, présentes à la Commission Nationale Paritaire de Négociation (CNPN), leur projet commun de révision de la CCN 66, le fameux texte d'une centaine de pages représentant une véritable provocation...

A travers ce texte, les salariés prenaient la mesure des intentions du patronat associatif SOP/SNASEA, devenu depuis, à la suite de leur fusion, SYNEAS et FEGAPEI.

- **Abaissement du coût du travail**, les salariés étant toujours la variable d'ajustement !
- **Flexibilité** dans l'organisation du temps de travail,
- **Casse des métiers** avec des « emplois » de type agent social, agent de soins, accompagnateur de rue...
- **Suppression des congés annuels supplémentaires** (congés trimestriels) remplacés par un repos spécifique de 5 jours pour les seuls personnels éducatifs et sociaux !

Dès la parution de ce texte, **la CGT a pris ses responsabilités** en dénonçant ce texte provocateur, en demandant le retrait et en appelant à la mobilisation des salariés.

Dans le secteur, la mobilisation a été historique. Elle ne s'est pas démentie et a eu tendance à s'amplifier, comme le 15 mars 2010 où plus de 25 000 salariés se sont mobilisés dans les associations, les établissements et services, les départements. Les salariés du secteur, ainsi que les futurs professionnels étudiants en travail social sont très présents dans l'action, qu'elle soit professionnelle ou interprofessionnelle, depuis 2 ans...

Au sein de la Commission Nationale Paritaire de

Négociation, la CGT a refusé de négocier la révision sur la base de ce texte et a proposé l'unité aux autres organisations syndicales.

Dès le 30 janvier 2009, la CGT a affirmé que toute négociation collective paritaire concernant la CCN 66 devait se faire sur la base du texte conventionnel actuel et de son amélioration.

Ainsi, la CGT a exigé que la négociation se déroule dans son cadre ordinaire et concerne **les classifications et les rémunérations**. Ces questions revendicatives clés portent sur la **reconnaissance des métiers et des qualifications** et sur **une véritable revalorisation salariale**, l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat étant au cœur des préoccupations des salariés.

Rappelons-nous la forte mobilisation des salariés lors de la journée d'actions, de grève et de manifestations du 30 septembre 2008, dans tout le secteur privé associatif non lucratif qui en a fait la démonstration.

Malgré cette mobilisation, des salariés de la CCN 66 pendant plusieurs mois, certes encore limitée, mais réelle :

- Plus de 52 000 pétitions remises,
- Des centaines d'actions et initiatives sous toutes les formes dans toute la France. le patronat associatif a voulu, il y a près d'un an, **le 23 octobre 2009**, imposer un autre texte résumé du précédent intitulé « 12 propositions pour un nouvel environnement conventionnel ». A nouveau, il s'est heurté au refus de la majorité des syndicats et des salariés...

Après plusieurs mois de négociations âpres au sein de la Commission Mixte Paritaire, les employeurs ont tenté le coup de force sur la révision lors de la réunion de la CMP du **13 juillet 2010**. Ils disent qu'ils soumettront un nouveau texte à la **mi octobre**. Gageons que ce texte sera le « copié-collé » des précédents textes...

Aujourd'hui, les deux principales conventions collectives nationales du secteur sanitaire, social et médico-social, sont attaquées.

Cette attitude appelle, de notre part, une riposte d'ensemble.



Aujourd'hui, c'est pour nous, le début d'une mobilisation s'inscrivant dans la durée et s'enracinant sur les lieux de travail, et dans les territoires.

Nous avons donc besoin, comme aujourd'hui entre les salariés de la CCN 66 et ceux de la CCN 51, de construire les convergences de lutte avec les autres salariés de la Branche, de la Croix Rouge Française, des Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) et des Accords CHRS, mais aussi avec les salariés d'autres Branches proches de la nôtre comme l'Aide à Domicile, les Foyers de Jeunes Travailleurs, les Centres Sociaux, l'animation socioculturelle, l'UGECAM, la Mutualité, etc.

D'autant que la FEHAP se veut le fer de lance d'une vaste entreprise de construction du secteur PRIVE NON LUCRATIF qu'il appelle « PNL » autour d'un projet de Convention Collective Unique de la Protection Sociale Non Lucrative.

Il nous faut donc travailler à réunir tous ces salariés dans un vaste mouvement, car,
NOTRE FORCE, C'EST NOTRE NOMBRE DANS L'ACTION

LES POINTS A PRENDRE EN COMPTE



Quelle est la démarche que propose la C.G.T. ?

Plusieurs points pour résumer notre démarche :

- ◆ Rassembler, mobiliser pour contester, proposer et négocier : c'est la démarche que porte la CGT. Notre force, c'est notre nombre dans l'action. La CGT a proposé inlassablement l'action, dans l'unité, des salariés et des organisations syndicales
- ◆ Lier « défense et amélioration » nous inscrit dans une position plus offensive,
- ◆ Lier « défense et amélioration des conventions collectives » à « défense et développement du secteur sanitaire, social et médico-social » apparaît déterminant dans la situation dans laquelle se trouve ce secteur aujourd'hui : marchandisation, attaques sur le contenu et le sens même dans la réponse aux besoins des usagers.
- ◆ Mettre la négociation entre les mains des salariés, c'est aussi une pratique syndicale que notre CGT développe depuis longtemps par l'information, le débat, les propositions élaborées avec ses syndiqués et les salariés, la consultation.

Bien sûr, cette démarche impose de fortes responsabilités à l'ensemble de nos forces, un travail permanent d'information, de rencontres avec les salariés, un déploiement de nos forces en direction des établissements et services où nous ne sommes pas encore organisés.



Comment faire pour continuer à élargir la mobilisation ?

- ◆ **Il nous faut continuer à amplifier et à inscrire durablement la mobilisation** dans les établissements, les départements et sur le lieu même de la négociation.
- ◆ **Il y a nécessité à constituer ou à renforcer les intersyndicales dans les établissements, les services, les associations, mais surtout au niveau des départements**, pour maintenir et développer la mobilisation.
- ◆ **Interpeller les employeurs** ou leurs représentants, là où ils sont et dans toutes les instances : Conseils d'Administrations (CA) des associations, Instances Représentatives du Personnel (IRP) : CE, DP, CHS-CT, dans les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), dans les réunions nationales, régionales ou locales... **Ne pas leur laisser de répit.**
- ◆ Il est nécessaire de continuer à tenir des réunions d'information, des AG ou des meetings.
- ◆ Il faut communiquer abondamment auprès des médias, notamment en tenant des conférences de presse.
- ◆ L'interpellation des élus doit s'organiser pour les informer et leur faire prendre position : conseillers généraux qui sont appelés à débattre et à voter les budgets, idem pour les parlementaires (députés et sénateurs) concernant la Loi de Finances.
- ◆ Il faut rencontrer les associations d'usagers et de parents (ils sont souvent employeurs),
- ◆ Etc...

Nous devons donc nous inscrire massivement dans les journées nationales interprofessionnelles et intersyndicales de mobilisation décisive sur les retraites, pour l'ensemble du monde du travail, car notre lutte prolongée pour la défense des conventions collectives est intimement liée.

D'ores et déjà, nous appelons les salariés :

- à se réunir avec leur syndicat, dans leurs établissements et services,
- à poser les revendications, auprès de leur employeur et de leur direction, en lien avec les 4 points suivants :

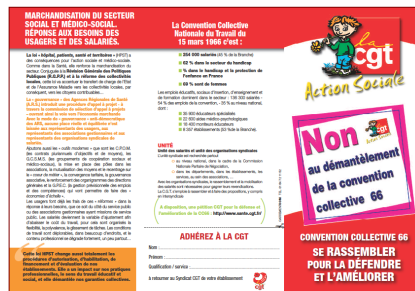
- *Défense et amélioration des garanties collectives,*
- *Augmentation des salaires et du pouvoir d'achat,*
- *Défense et développement du secteur sanitaire sociale et médico-social,*
- *Retraite solidaire et reconnaissance de la pénibilité,*
- à construire la nécessaire levée en masse des salariés de la Branche.

« Fraillons tous ensemble et en même temps ! »

MATERIEL A DISPOSITION

Différents matériels sont à votre disposition vous permettant d'étayer vos actions :

◆ Un triptyque « Non au démantèlement de la Convention Collective Nationale 51 (Fehap) », qui va être envoyé dans les syndicats.



◆ Un triptyque « Non au démantèlement de la Convention Collective 66 » qui est déjà en possession des syndicats d'établissements relevant de la CCN 51,

◆ Des badges « CCN 51 », « CCN 66 », « pour des garanties collectives de haut niveau », sont à votre disposition. Vous pouvez vous les procurer auprès du Secteur Communication de la Fédération. Ils sont vendus au prix de 25 € les 100, avec un minimum de commande de 25 badges. Vous pouvez effectuer vos commande de badges, soit :

- Par mail : com@sante.cgt.fr,
- Par fax : 01.48.57.56.22
- Par courrier : Secteur Communication - case 538 - 263, rue de Paris 93515 Montreuil Cedex)

